



Le 21 novembre 2019 (Ottawa, ON) – Plus de 800 000 Canadiens font l'expérience du cannabis récréatif ou illégal à des fins de santé.

Selon Statistique Canada, quelque 811 000 Canadiens utilisent des produits de cannabis récréatif ou illicite à des fins de santé et ce, sans avis ni ordonnance du médecin. Ces produits ne sont pas approuvés par Santé Canada à titre de médicaments en vente libre ou de produits de santé naturelle. Tant que Santé Canada n'aura pas modifié la loi qui empêche les fabricants de médicaments en vente libre et de produits de santé naturelle de demander leur approbation, ils ne le seront pas.

Produits de santé consommateurs Canada reconnaît que le cannabis est de plus en plus adopté comme produit de santé par le monde. Présentement, le Canada dispose d'une opportunité de démontrer au monde entier comment gérer, à partir de preuves scientifiques, les risques associés à l'usage récréatif du cannabis tout en favorisant la recherche sur ses bienfaits potentiels pour la santé.

Les ingrédients contenus dans le cannabis ne provoquent pas tous la dépendance. Le cannabidiol ou CBD, que l'on retrouve autant dans le cannabis récréatif que dans le chanvre, a récemment fait l'objet d'une étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le Rapport d'examen critique du CBD 2018 par le Comité expert sur la dépendance aux drogues de l'OMS conclut : « Chez l'humain, le CBD n'affiche aucune indication de potentiel d'abus ou de dépendance. » Les Ingrédients du cannabis pour lesquels ont démontré aucun potentiel de dépendance devraient être règlementés de la même façon que tout autre médicament en vente libre ou produit de santé naturelle. Toutefois, Santé Canada ne reconnaît pas les conclusions de l'OMS. Ainsi, des médicaments potentiels sont vendus comme produits récréatifs, ce qui expose les Canadiens à un risque, puisqu'ils sont forcés de prendre eux-mêmes leur traitement en main.

Aucun médicament ne devrait être vendu à côté de produits récréatifs. L'approche actuelle du gouvernement force les Canadiens soucieux de leur santé à fréquenter des commerces destinés à vendre des produits récréatifs. Pour plusieurs, il s'agit d'une exposition au cannabis récréatif dont ils pourraient se passer. Santé Canada doit continuer de protéger le bien-être des Canadiens, y compris ceux et celles qui recherchent du cannabis à des fins de santé. La réglementation de ces produits à partir du même cadre que celui des médicaments en vente libre et des produits de santé naturelle aidera à veiller à ce que les consommateurs sollicitent l'accès à des professionnels de la santé comme les pharmaciens, dans un point de vente approprié. C'est là un élément important de l'usage sécuritaire et efficace de ces produits, qui permettrait en plus aux Canadiens de prendre des décisions informées.

Les médicaments en vente libre et les produits de santé naturelle offrent depuis longtemps aux Canadiens des protections dont ne dispose pas le cannabis récréatif. Le plus important, c'est que chacun de ces produits doit franchir un processus d'approbation par Santé Canada où il faut prouver que les bienfaits du produit dépassent tout risque pour le consommateur. Cette protection est fondamentale dans la loi sur les produits de santé et elle permettrait aux produits de cannabis approuvés, comme le CBD, d'être vendus là où les autres médicaments le sont.

L'intérêt marqué pour les produits de santé dérivés du cannabis représente une opportunité de choix pour bonifier les lois existantes. L'atténuation des implications pour la santé de l'utilisation du cannabis récréatif devrait débiter en offrant aux Canadiens des produits de santé dérivés du cannabis qui soient sécuritaires et efficaces et en les vendant là où on trouve les autres médicaments.

Pour consulter l'intégrale de notre position de politique ainsi que des recommandations supplémentaires, visitez le : https://www.chpcanada.ca/wp-system/uploads/2019/11/Canabis-position-statement.2019_FR.pdf

Demandes des médias : Adam Gibson, Vice-président des affaires publiques
T: 613.723.0777, ext. 228 | Email: adam.gibson@chpcanada.ca